

LA VIE A MAYOTTE

Présentation de Mayotte



Ce qui frappe au premier abord, c'est sa situation géographique. Blottie au nord de l'entrée du canal du Mozambique, Mayotte est proche de tout et de tous. A seulement 400 km de la côte africaine, à 300 km de la côte occidentale de Madagascar, à 190 km des côtes de la Grande Comores, à 1500 km de la Réunion, et à 10 000 km de la métropole, Mayotte se positionne comme le passage obligatoire de la zone Sud-Ouest de l'Océan Indien.

Mayotte... Une île, une petite île, mais quelle île !

Au cours du XIX^e siècle, l'archipel connut une série de troubles. Mayotte, qui était plus faiblement peuplée, fut alors placée sous la protection de la France. Le 25 avril 1841, le Sultan Andriantsouli cède l'île à la France. Quarante ans plus tard, les autres îles de l'archipel ont, elles aussi, été placées sous protectorat français, les sultans ayant ensuite abdicqué, le protectorat fut aboli en 1912 et l'archipel rattaché au gouvernement de Madagascar.

Les autorités de Dzaoudzi ayant opté pour le gouvernement de Vichy au cours de la seconde guerre mondiale, la marine Britannique occupa Mayotte en 1943 et le gouvernement de la France Libre pris en main l'administration. En 1946, au lendemain de la seconde guerre mondiale, et confrontée à la politique

de décolonisation, Mayotte est devenue Territoire d'Outre-mer.

En 1974, lors d'une consultation de la population par référendum, et alors que les trois autres îles manifestent leur volonté d'accéder à l'indépendance, Mayotte demande son maintien au sein de la République Française et, lorsque le 6 juillet 1975, la Chambre des Députés des Comores, sous l'impulsion d'Ahmed Abdallah, proclame unilatéralement son indépendance, Mayotte refuse et, le 8 février 1976, par vote massif, réaffirme sa volonté de rester dans l'ensemble français. Mayotte devient alors une Collectivité Territoriale Française administrée par un préfet, représentant du gouvernement.

Mayotte est le 101^e département français depuis le 31 mars 2011 et région ultrapériphérique de l'Europe depuis le 1er janvier 2014.

L'île aux parfums

Mayotte est la plus ancienne des îles qui composent l'archipel des Comores. Elle doit sa formation comme son relief aux volcans.

Le Mont Bénara culmine à 653 m.

Fleur d'Ylang



Les mouvements de contestation du 1^{er} semestre 2018 contre l'insécurité dans les établissements et les transports scolaires ont remis Mayotte sur le devant de l'actualité métropolitaine, rappelant que ce département en construction n'a pas encore atteint le niveau de développement des autres. Les informations diffusées par les médias (articles ou vidéos en ligne sur internet) représentent une certaine réalité de l'île mais confirme la complexité d'y vivre.

Les moyens mis en œuvre par l'état ont permis de rétablir un niveau de sécurité acceptable et équivalent à celui de la plupart des grandes villes de métropole. Les consignes de prudence et de bon sens sont à appliquer :

- ne pas créer la tentation en affichant ostensiblement des bijoux, téléphones, etc. ;
- ne pas aller seul ou en petit nombre sur des plages isolées ;
- ne pas randonner seul ou en petit groupe dans des zones peu fréquentées.

La balade dans des zones à risques de « vol avec menaces au coupe-coupe » répertoriées depuis le début des années 2000 (ex : cascade de Soulou) est à effectuer avec la plus grande prudence en respectant les recommandations de sécurité (entre autre déplacement en groupe).

Concernant la protection des habitations, des mesures ont été prises comme :

- la pose de barreaux aux portes et fenêtres ;
- la surveillance des logements par la gendarmerie avec le dispositif « tranquillité-vacances ».

La plupart du personnel logeant à l'extérieur du régiment (seuls des célibataires y sont logés en BCC) fait surveiller son logement par un autre personnel du régiment lorsqu'il est absent pour une longue durée.

Cependant la meilleure précaution est encore, comme en métropole, de ne pas susciter des tentations : ne rien laisser paraître à la maison comme dans la voiture. Il est également préférable de ne pas apporter des objets de trop grande valeur.

Pour améliorer vos conditions de sécurité il est possible d'emporter une alarme de maison. Il n'est cependant pas certain qu'en cas de déclenchement quelqu'un interviendra.

Entre fin août et mi-septembre une information aux nouveaux arrivants sera dispensée, information à laquelle les familles seront associées, et tout ce qui a été dit ci-dessus vous sera rappelé et commenté si besoin. Ne vous inquiétez pas outre mesure, il fait bon vivre à Comblai.



La période cyclonique

Mayotte est sujette à un risque cyclonique réduit mais pas nul. La période cyclonique est située entre mi-novembre et mi-avril. Afin de contribuer au plan de secours des populations et remplir sa mission n° 2 (voir page 7), le RSMA de Mayotte a en permanence durant cette période du personnel d'astreinte cyclonique. Cette nécessité d'astreinte contraint les permissions du personnel durant cette période, particulièrement durant les fêtes de fin d'année.

Les cyclones tropicaux

Une température océanique à plus de 26°C et une forte humidité favorisent leur formation

L'eau s'évapore de la surface de l'océan et entre en contact avec des masses d'air froid, formation de nuages

Une colonne de basse pression forme des vents dans une tour circulaire

Au fur et à mesure que la pression de la colonne centrale (l'œil) faiblit, la vitesse du vent autour s'accroît

La force de rotation de la Terre étant plus faible près de l'équateur, les cyclones se forment à plus de 5 degrés de latitude (ou 550 km) de l'équateur

Dimensions d'un ouragan

Oeil : de 30 à 60 km
Hauteur : de 12 à 15 km
Diamètre : de 500 à plus de 1 000 km

Type de cyclone	Vitesse des vents
Dépression tropicale	à moins de 63 km/h
Tempête tropicale	de 63 à 117 km/h
Ouragan ou typhon	à partir de 118 km/h
Super-cyclone	plus de 249 km/h

050908 AFP

LA VIE A MAYOTTE

Couverture sociale à Mayotte

L'affiliation à la caisse de sécurité sociale de Mayotte (CSSM) est obligatoire pour tous les nouveaux résidents sur le département, c'est-à-dire le militaire affecté ainsi que les membres de sa famille l'accompagnant. La demande d'affiliation est faite une fois que la ou les personnes sont présentes sur place. Elle se fait par le biais de la trésorerie du régiment qui dépose le dossier à la CSSM.

Afin de faciliter le suivi des démarches d'actualisation, il est vivement conseillé de posséder un compte AMELI pour le militaire et le conjoint (voir site www.ameli.fr) **avant leur arrivée** à Mayotte.

Au regard du délai de prise en charge et de traitement des dossiers par le service « assurés » de la CSSM (en moyenne 3 mois), il vous est conseillé, selon votre situation au départ de métropole, de procéder en fonction des trois cas suivants.

- Cas 1 : le militaire affilié à la caisse nationale militaire de sécurité sociale de Toulon (CNMSS) ainsi que les membres de sa famille (ayants droit).

N'effectuez aucun changement de situation auprès de la CNMSS avant votre arrivée sur Mayotte.

Dès l'arrivée de l'ensemble des membres de la famille rejoignant le militaire à Mayotte, se rapprocher au plus vite de la trésorerie pour effectuer les demandes d'affiliation pour l'ensemble de la famille (voir demande d'affiliation ci-dessous).

Enfin, il faut informer la CNMSS de son changement de situation une fois l'affiliation à la CSSM effective.

- Cas 2 : le militaire affilié à la CNMSS et son conjoint et/ou enfants affiliés dans un autre organisme.

Arrivée du militaire avec l'ensemble de sa famille :

Se rapprocher au plus vite de la trésorerie pour effectuer les demandes d'affiliation pour l'ensemble de la famille (voir demande d'affiliation ci-dessous).

Arrivée du militaire puis de la famille en différé :

Le militaire effectue sa demande d'affiliation auprès de la trésorerie dans les plus brefs délais, puis informe la CNMSS de son changement de situation une fois l'affiliation à la CSSM effective.

Dès l'arrivée de l'ensemble de la famille sur l'île, il effectue la demande d'affiliation des membres auprès de la trésorerie.

Le conjoint effectuera son changement de situation auprès de son organisme de sécurité sociale en métropole, une fois l'affiliation à la CSSM effective.

- Cas 3 : le militaire dont tout ou partie de la famille reste en métropole.

L'affiliation à la CSSM des personnes qui ne résident pas à Mayotte n'est pas possible.

Vous devez vous rapprocher de la CNMSS de Toulon (cellule « soins hors de France ») pour les modalités concernant l'affiliation de votre conjoint et enfants (ayants droit) restés en métropole.

Pour le conjoint affilié à un autre organisme de sécurité sociale, il devra prendre en charge les enfants restés en métropole à son compte.

DEMANDE D’AFFILIATION A LA SECURITE SOCIALE DE MAYOTTE

Pour réaliser l’inscription à la CSSM, chaque assuré* doit remplir le formulaire « changement de situation » (disponible à la trésorerie) accompagné des pièces suivantes :

- la copie d’une pièce d’identité ;
- d’un justificatif de domicile à son nom (l’attestation de logement convient) ;
- d’un RIB à son nom.

Pour chaque enfant il faudra :

- remplir le formulaire de rattachement enfants (disponible à la trésorerie) ;
- fournir l’extrait de naissance des enfants et/ou le livret de famille.

* personne majeure

IMPORTANT : La date retenue d’ouverture de droit est la date de dépôt du dossier à la CSSM, il est donc essentiel d’effectuer la demande d’affiliation dès son arrivée.

PRESTATIONS ET TAUX DE REMBOURSEMENT DE LA CSSM

Les prestations remboursées et les taux de remboursement sont identiques à ceux de la métropole. Seuls les tarifs sont différents (voir les tarifs dans les différentes conventions nationales sur le site www.ameli.fr pour les actes et concernant les médicaments, ils sont majorés à 1.36 selon un arrêté préfectoral de 1991).

Pour vous faire rembourser vous devrez expédier à la CSSM :

- la feuille de soins du médecin s’il n’a pas fait le tiers payant (de fait ou si vous ne détenez pas encore l’attestation de sécurité sociale) ;
- la feuille de soins du pharmacien avec les vignettes des médicaments s’il n’a pas fait le tiers payant (de fait ou si vous ne détenez pas encore l’attestation de sécurité sociale) ;
- les ordonnances.

CAISSE D’ALLOCATION FAMILIALE

Vous devez contacter la CAF et faire procéder au transfert de vos prestations à la date de votre arrivée sur le territoire. Vous demandez un **certificat de mutation** ou **une attestation de non-paiement ou cessation de paiement**. Vous devez être en possession d’un de ces deux documents à votre arrivée sur le territoire.

Vous pouvez choisir de rester à la CAF de Mayotte ou demander que les prestations familiales soient prises en compte par votre organisme payeur :

- le CERHS de Nancy pour le personnel ressortissant de l’armée de Terre, du SID ainsi que les commissaires d’ancrage « Terre » ;
- le BCAPMSSA de Toulon pour le personnel ressortissant du Service de Santé des Armées (SSA) et les commissaires d’ancrage « SSA ».

MUTUELLE

Il est aussi conseillé d’opter pour la gestion de son compte en ligne. La pharmacie de Combani a passé une convention avec Unéo, ce qui permet de bénéficier du tiers payant. Pour celles qui n’ont pas de convention, il faut faire une demande de remboursement après le remboursement de la sécurité sociale en ayant gardé toutes les pièces justificatives.

Si vous voulez que vos décomptes soient envoyés automatiquement à votre mutuelle, il faut en faire la demande auprès d'elle. Dès lors que l'arrivant est affilié à la CSSM, il envoie son attestation de Mayotte à la Mutuelle afin que celle-ci prenne connaissance de la Caisse d'affiliation de son adhérent (l'attestation étant la seule preuve) et demande la « noémisation » de son compte. Suite à cette information, normalement la mutuelle envoie en version numérique la liste de ses adhérents à la sécurité sociale (action nationale centralisée).



ANTENNE D'ACTION SOCIALE DE MAYOTTE

L'antenne d'action sociale est présente à Mayotte sur Petite-Terre.

Nouveauté 2020 !

Une assistante sociale a été affectée au régiment en 2020. Elle est désormais présente tous les jours et saura vous guider.

Les horaires d'ouvertures sont les suivants :

- Lundi – Mardi – jeudi : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ;
- Mercredi - Vendredi : de 8h00 à 12h00 ;

Adresse internet de l'ASS RSMA de Mayotte :

em-asa@rsma-mayotte.fr

Le RSMA-My édite annuellement une note logement. Elle vous sera transmise à votre arrivée. Votre parrain ou votre prédécesseur peut également vous la fournir. Consultez-la, vous y trouverez tous les renseignements utiles sur le logement.

PRESENTATION DU PARC

- Le RSMA ne dispose pas de logement domanial (hormis la villa du chef de corps). Les cadres résident dans des logements du secteur privé qui peuvent être soit des villas indépendantes avec jardin soit des appartements mitoyens avec étage(s) et une petite parcelle de terrain.
- La majeure partie des logements appartient à la Société Immobilière de Mayotte (SIM) et se situe à Combani (à 10 min maximum à pied du quartier pour le logement le plus éloigné).
- Les logements sont baillés par le RSMA. Le cadre bénéficiaire prend le titre d'occupant.
- Les logements sont meublés et équipés de quelques appareils électroménagers. Les fenêtres des logements sont généralement barreaudées pour les pièces du rez-de-chaussée. Le système d'alarme n'est pas inclus dans le logement. Vous pouvez en prévoir l'installation si vous le souhaitez (renseignez-vous auprès de celui que vous remplacez).
- Il n'existe pas de bureau logement à part entière. Le bureau logement assure le suivi qualitatif et quantitatif du parc. Les fonctions tenues au sein du bureau logement sont des fonctions en plus de l'emploi principal. Ce bureau se compose du commandant en second, responsable du bureau, d'un sous-officier responsable du suivi infra des logements, d'un sous-officier responsable du suivi mobilier et électroménager et enfin d'un cadre en charge des baux. Le commandant en second est l'interface entre la SIM et le RSMA.
- L'architecture des villas est de conception mahoraise : plain-pied, murs en briques de terre comprimée, couverture en bacs acier. Les appartements avec 2 ou 3 niveaux bénéficient d'une structure béton, remplissage en briques de terre comprimées.
- Le régiment dispose par ailleurs d'un parc de chambres pour célibataire à l'intérieur du quartier.



ATTRIBUTION DU LOGEMENT

- Les logements sont attribués en fonction de la situation familiale déclarée¹ par les intéressés (demande d'attribution de logement) et de la ressource en logements disponibles.
- La commission des logements est réunie par le commandant en second et propose une affectation des logements en tenant compte de la date d'arrivée du militaire (et non de son grade). Les travaux préparatoires sont proposés au chef de corps pour validation.
- A noter que le personnel qui refuserait un logement devra se loger par ses propres moyens.

QUELQUES OBLIGATIONS POUR L'OCCUPANT

- L'eau, l'électricité et le téléphone sont à la charge des bénéficiaires.
- L'occupant ne verse pas de loyer. En revanche, une retenue logement est réalisée directement sur les soldes (10% de la solde de base, retenue LOGDOM). Le personnel en bâtiment cadres célibataires verse une quote-part au cercle pour l'entretien des communs (montant fixé par le conseil d'administration du Cercle).
- L'occupant doit se considérer comme un locataire et adopter en conséquence un comportement de locataire.
- Une assurance « multirisque habitation » est obligatoire pour l'occupant. Il devra dès son arrivée fournir au bureau logement un document attestant de la validité de la garantie d'assurance pour son logement (attestation ou copie du contrat). Le contrat peut être souscrit depuis la métropole. Pour faciliter ces démarches une attestation provisoire sera établie post commission d'attribution de logement.
- Enfin, depuis le PAM 2019, les occupants ont l'obligation de verser au Trésorier un dépôt de garantie (montant fixé à 500 €). Au terme de son affectation, le régiment reverse à l'occupant tout ou partie de ce dépôt au regard de l'état des lieux sortant.

ENTREE DANS LE LOGEMENT

- Un état des lieux d'entrée sera réalisé le jour même ou dans les jours suivants votre arrivée. Ce sera la référence lors de la restitution du logement en fin de mission longue durée.
- Les clés du logement auront certainement été perçues par votre parrain. La perception définitive s'effectuera auprès du bureau logement lors de l'état des lieux d'entrée.
- L'ouverture des compteurs et la souscription des contrats d'abonnement (eau, électricité) est à la charge de l'occupant. Cependant pour faciliter votre arrivée, l'ancien occupant ou votre parrain doit avoir effectué cette démarche avant votre arrivée sous réserve que vous lui ayez transmis un courrier lui donnant procuration pour agir en votre nom.
- Dans l'attente de la livraison de votre caisse maritime, le SMCA est en mesure de mettre à votre disposition une caisse popote (couverts, ustensiles de cuisine et vaisselle).

¹ la situation familiale : nombre de personnes présent sur le territoire pour la durée de l'affectation.

DOTATION DE BASE EN MOBILIER ET ELECTROMENAGER

Cuisine	Salon	Salle à Manger	Chambre parents	Chambre enfant
1 buffet 1 table 4 chaises 1 cuisinière 1 réfrigérateur 1 lave-linge 1 sèche-linge 1 micro-onde 1 congélateur * 1 lave-vaisselle *	1 table basse 1 canapé 2 fauteuils 1 meuble TV	1 buffet 1 bahut bas 1 table 6 chaises	1 armoire 1 lit en 140 1 matelas 2 tables de nuit 1 commode	1 armoire 1 lit en 90 1 matelas 1 table de nuit 1 bureau 1 chaise 1 commode 1 lit bébé*

* à partir des familles avec 1 enfant.

Certains logements sont peut-être dotés de brasseurs d'air ou de climatiseurs fixes voire d'autres équipements; s'ils appartiennent à l'occupant précédent, il faut traiter directement avec lui pour le rachat éventuel du matériel installé.

LA VIE A MAYOTTE

Formalités d'abonnements

EAU (SMAE)

www.mahoraisedeseaux.com

L'eau est potable mais il est conseillé de boire l'eau en bouteille.

GAZ

Les cuisinières fonctionnent avec des bouteilles de gaz.

ELECTRICITE (EDM)

www.electricitedemayotte.com

L'électricité est distribuée sous 220 V et 50 Hz, comme en métropole mais les variations de courant sont fréquentes. Prévoir des onduleurs.

Les logements sont équipés d'un chauffe-eau solaire.

INTERNET - TELEPHONIE - TELEVISION

Il est possible de souscrire un abonnement pour pouvoir bénéficier d'Internet ou de la téléphonie. Avec l'ADSL, cet abonnement est lié à celui de la téléphonie fixe.

L'accès au programme TV se fait via les forfaits téléphonie/internet/Tv proposés par les opérateurs de fournisseurs d'accès internet (Orange Mayotte ou SFR Mayotte). Des bouquets sont également proposés par CanalSat et Parabole Mayotte.

Fournisseurs d'accès :

Orange : www.mayotte.orange.fr

Only : www.only.fr (par de forfait @/Tv)

SFR : www.sfr.yt

Avertissement.

Tous les opérateurs présents en métropole n'incluent pas Mayotte dans leurs forfaits et ce malgré son statut de département français.

Il est donc important :

- de le signaler à la famille restant en métropole afin d'éviter des déconvenues lors de la réception des factures de téléphonie mobile ;
- de vérifier avant de signer un contrat auprès de l'opérateur choisi que Mayotte est lisiblement écrit dans celui-ci. La notion de « département français » ne suffit pas.



CIRCULATION ROUTIERE

- Le réseau routier s'améliore au fil du temps, mais se détériore néanmoins lors de la saison humide et provoque occasionnellement des ralentissements dans les zones de « nids de poule ».
- A l'intérieur de Mayotte, le transport routier est principalement assuré par des « taxis-brousse » à petit prix (Mamoudzou – Combani 2,50 € ou sur Petite Terre : aéroport – barge 1,20 € en semaine et sans bagage). Attention, ces taxis attendent systématiquement d'être pleins pour effectuer leur course !
- Conduire à Mayotte est souvent une épreuve où vigilance rime avec prudence !!!
- Sur la route il est fréquent de rencontrer : des camions et engins de chantier, des enfants, des motocyclistes sans casque, des zébus errants, des chèvres, des poules et surtout des auto-stoppeurs. Compte tenu de l'état des routes et des animaux qui déambulent, il faut donc redoubler de vigilance.
- La vitesse est limitée à 50 km/h dans les agglomérations et à 70 km/h à l'extérieur.
- Les heures de pointe à Mamoudzou peuvent vous faire perdre pas mal de temps, le plus souvent une demi-heure mais peut aller jusqu'à 1h30 de roulage au pas. Essayez donc d'éviter les créneaux suivant : 6h30/8h, 11h30/12h30 et 16h/18h.
- La législation est la même qu'en métropole ; y compris en matière de permis (scooters inclus).

TRANSIT MARITIME GRANDE TERRE – PETITE TERRE

- Le transit s'effectue par une barge « piétons » pour le personnel à pied ou « amphidrome » pour les véhicules.
- La fréquence entre 2 barges est d'environ 30' dans la journée.
- La durée de la traversée est de 15'.
- La traversée n'est payante que dans le sens Grande Terre vers Petite Terre.

Le ticket piéton coûte 0.75€ (gratuit pour les enfants de moins de 10 ans) et le ticket pour un véhicule léger coûte 15€.



LA VIE A MAYOTTE

La vie religieuse

CULTE MUSULMAN.

98% des habitants de Mayotte sont de religion musulmane. Chaque village est donc doté d'une ou plusieurs mosquées.

CULTE CATHOLIQUE.

Il est pratiqué par des habitants originaires des autres départements français (métropolitains et antillais en particulier) ou de Madagascar.

Deux églises permettent de le pratiquer :

- sur grande Terre (Mamoudzou) : Notre Dame de FATIMA, rue de l'Hôpital (messe le dimanche à 09h30)
- sur Petite Terre (Dzaoudzi) : chapelle Saint Michel (messe le samedi à 17h30).

L'aumônier catholique des FAZSOI pour Mayotte, basé sur Petite-Terre, tient des permanences au régiment et y fait des messes deux fois par mois.

- au régiment toutes les deux semaines environ le dimanche matin à 10h30.

La catéchèse des enfants du régiment est réalisée par des bénévoles.



La mosquée de Tsingoni, dans l'Ouest de Mayotte, fait désormais partie du patrimoine national.



LA VIE A MAYOTTE

La poste à Mayotte

Il y a une agence postale à Combani. Y aller nécessite le plus souvent une bonne dose de patience

Il est préférable de faire suivre tout le courrier, même privé, au RSMA-Mayotte. Le vaguemestre se charge de la ventilation du courrier et des colis « arrivée ».

Votre adresse est la suivante :

RSMA-Mayotte
BP 58 Combani
97680 Tsingoni

Rappel : Combani est un « lieu-dit » du nom d'un village de la commune de Tsingoni.

Les colis de métropole ou de l'étranger étant souvent ouverts pour contrôle par les services de la douane il faut anticiper le paiement des taxes qui peuvent s'élever jusqu'à 70% de la valeur du contenu plus du transport. Selon la marchandise, il est préférable de s'appuyer sur la venue à Mayotte en avion d'amis ou de membres de la famille pour se faire livrer de la marchandise



Tout le nécessaire indispensable se trouve à Mayotte mais ne comptez pas y retrouver vos marques préférées. A Combani, il y a entre autres un marché quotidien, 2 superettes (SCORE et SODICASH), un magasin de hifi-électroménager, deux boulangeries, une pharmacie, un magasin de bricolage, deux magasins de téléphonie, un magasin de lunettes, deux garagistes, une auto-école, un restaurant, un snack, une pizzeria et des brochetteries sympathiques (petits restaurants typiques de la culture mahoraise) ...

ASSURANCES

- AGPM : le délégué est stationné à la Réunion et tient des permanences semestrielles à Mayotte. Néanmoins, les démarches peuvent être entreprises avant de quitter la métropole, l'AGPM fonctionnant avec un fichier central national ; vous pouvez donc garder votre correspondant habituel et traiter par Internet.
- GMPA : Il n'y a pas de correspondant à Mayotte. Il est donc nécessaire de garder un contact étroit avec son correspondant du lieu de l'ancienne affectation.
- Les assurances GMF présentes sur l'île proposent un avantage de 10% sur la première année de cotisation pour les adhérents GMPA.
- Il y a d'autres cabinets d'assurance (GROUPEAMA, AGF...).
- Pensez à amener un relevé d'information relatif à votre ancienne assurance auto.
- Il est également judicieux de penser à l'option « rééquipement à neuf », en cas de vol.

MARCHES LOCAUX

- Petit marché quotidien à Combani ;
- Marché couvert quotidien de Mamoudzou (près de la barge) ; le 2e samedi de chaque mois il offre en plus un marché artisanal ;
- Marché paysan et artisanal à Coconi (1er samedi de chaque mois).
- Un poissonnier passe tous les 15 jours à la résidence des Ylangs avec du poisson frais et de très bonne qualité. Sa boutique est ouverte tous les jours à Chiconi.

LIBRAIRIE

Il existe plusieurs librairies sur l'île : « la maison des livres » à Mamoudzou, « la page de garde » à Kaweni et « la bouquinerie » à Passamainty. Toutes plus ou moins bien approvisionnées (possibilité de faire commander des références en particulier) avec des tarifs légèrement plus chers qu'en métropole. A Cavani, vous pourrez profiter de la bibliothèque municipale avec prêt gratuit de livres, il vous suffira de faire une carte d'adhésion (photo et carte d'identité sont demandées). Pour les magazines, abonnez-vous de préférence avant votre départ car il y a très peu de revues spécialisées disponibles. Il est aussi possible de commander des revues par Internet.

COIFFURE/ ESTHETIQUE

- Il existe à Mamoudzou des salons de coiffure pour hommes et femmes.
- Venir avec sa propre tondeuse électrique permet de garder une coupe de cheveux régulièrement rafraîchie.
- Pour les familles et les militaires, il est possible de se faire couper les cheveux à domicile ou au foyer du RSMA-Mayotte (coiffeur itinérant).
Un institut de beauté est ouvert à Combani.

OPTICIEN

- Une boutique de lunettes à Combani.
- Il existe également plusieurs boutiques sur Mamoudzou.

VETEMENTS

- Ici pas d'enseigne de vêtements ou de chaussures connue.
- Des petites boutiques proposent habits et chaussures, de qualité et prix variables.
- Une enseigne « Baobab et Cie » propose une gamme sympathique et colorée de vêtements ayant pour thème Mayotte.
- Intersport est présent sur 2 boutiques à Mamoudzou.

JOUETS

- Une enseigne de jouets sur Mamoudzou : Joué Club.
- Un site internet propose quelques jouets Lego/ Play mobil, son magasin est situé sur Petite Terre. La livraison est gratuite : www.doukascentrale.info



LA VIE A MAYOTTE

Les banques et modes de paiement

GENERALITES

- Vous avez la possibilité de conserver vos comptes en métropole. Les chèques « hors place » (adresse hors du département) sont généralement acceptés mais il est cependant souhaitable que vous demandiez à votre banque des carnets de chèques avec l'adresse du RSMA-M.
- Il est conseillé de faire activer la gestion de vos comptes par Internet, toutes les banques métropolitaines ne sont pas présentes sur le territoire.
- L'envoi des chéquiers et CB par courrier en recommandé à votre attention au RSMA ne pose aucune difficulté (arrivée directement au bureau vaguemestre du RSMA, voir le paragraphe « courrier »).
- Mayotte fait partie de la zone euro. Les cartes de crédit de type « VISA », « EUROCARD », « MASTERCARD » sont acceptées chez la plupart des commerçants.
- Il y a plusieurs distributeurs de billets à Combani.

ETABLISSEMENTS BANCAIRES PRESENTS A MAYOTTE

- Crédit agricole de la Réunion;
- Banque Française Commerciale ;
- Banque de la Réunion ;
- BRED ;
- Banque Populaire ;
- La Banque Postale ;
- Caisse d'Epargne.



Les loisirs

Club sportif et artistique (CSA)

- Le CSA du régiment offre des activités plus ou moins variées en genre et en nombre.
- Ces activités reposent strictement sur l'engagement bénévole des animateurs et animatrices. Alors si vous avez une passion que vous souhaitez partager ou si vous avez des compétences ou qualifications particulières, n'hésitez pas à vous engager en qualité de responsable d'une section.
- Les sections activées pour la saison 2019/2020 sont les suivantes :
 - musculation ;
 - fitness ;
 - sports de combat (kick boxing ; krav maga) ;
 - danses tahitiennes ;
 - randonnée ;
 - cross fit ;
 - éveil gymnique et sportif ;
 - badminton ;
 - aide à la réparation mécanique ;
 - rugby.

Activités nautiques

- On trouve à Mayotte des plages de sable noir (Tahiti plage, Sohoa, Sakouli), des plages et des îlots de sable blanc (M'Tsamboro, N'Gouja, Sakouli). Les plages ont pour la plupart un « tombant » accessible à la nage où l'on peut, à l'aide d'un simple kit palmes-masque-tuba (PMT), observer une faune et une flore aquatiques magnifiques.
- De nombreuses plages ou îlots ne sont accessibles que par la mer. Si vous êtes un amoureux de la mer et sûr d'y être régulièrement, pensez à la possibilité d'acheter un bateau ou une autre embarcation.
- Possibilité de pratiquer la pêche en haute mer.
- Mayotte est un lieu particulièrement propice à la pratique de la plongée, et de nombreux clubs se sont établis sur l'île. Le plus proche est à 20 minutes en voiture.
- Il est aussi possible de faire du kayak et du jet-ski.
- Pensez à amener votre équipement (chaussures de platier, palmes, masque, tuba, shorty, etc).

Randonnées/TRAIL

- Possibilité de faire de très belles randonnées, à pied, en VTT et en quad (160 km de GR) – mais à condition d'être en groupe, d'où l'intérêt de la section randonnée

du CSA. L'association les Naturalistes² offre également des possibilités pour découvrir l'île.

- Prévoyez de bonnes chaussures, bâtons de trekking, chapeau, camelback, ...
- Prévoyez le stock de chaussures de trail, le matériel « technique » est difficile à trouver à Mayotte.
- Pour les vélos, il est conseillé d'emmener un lot de réparation et d'entretien. Le vélo sur route est aussi possible mais comporte des risques eu égard à l'état de certains axes routiers voire de la conduite locale.

Sports pratiqués sur l'île

- Dans les clubs civils, il est possible de pratiquer quasiment tous les sports usuels mais pas forcément à Combani (n'espérez pas trop : il n'y a pas de patinoire ni de bowling à Mayotte).
- Il y a un guide³ édité par la Direction de la Jeunesse, des sports et de la Cohésion sociale (DJSCS) en liaison avec le CROS qui référence tous les clubs et associations sportives de Mayotte.

Divers

- Le survol de l'île est possible en ULM.
- Les vacances scolaires locales ainsi que les périodes de fermeture du régiment (Noël/nouvel An) sont des périodes privilégiées pour des voyages à l'extérieur de l'île.
- Au départ de Mayotte, il est possible de se rendre entre autres à : La Réunion, Ile Maurice, Seychelles, Rodrigue, Madagascar, Afrique du Sud, Zimbabwe, Kenya, Tanzanie. Différentes compagnies aériennes desservent ces destinations.
- Au départ de Mayotte, il est possible de se rendre entre autres à : La Réunion, Ile Maurice, Seychelles, Rodrigue, Madagascar, Afrique du Sud, Zimbabwe, Kenya, Tanzanie. Différentes compagnies aériennes desservent ces destinations.

CERCLE MIXTE

- Il est situé en face du restaurant pédagogique et est composé d'un restaurant destiné aux stagiaires, mais dans lequel les cadres peuvent prendre le déjeuner en semaine, d'un foyer et d'une chambre de passage (disponible hors période de PAM) ;
- Le foyer ouvert à tous, cadres, familles et volontaires, dispose d'un bar et d'un bazar qui proposent articles de camping, souvenirs locaux, boissons et certains produits de consommation courante.

POUR VOS LOISIRS PREVOYEZ...

- Vélos tout terrain de bonne qualité ; prévoyez des accessoires de rechange (pneus, rustines, chambre à air...);
- Boules de pétanque et autres jeux de plein air pour les enfants et adultes ;
- Equipements de badminton, tennis, roller ;
- Effets et matériels de plongée ;
- Matériels de pêche au gros/Leurres et cannes ;

² <https://www.naturalistemayotte.fr/>

² <https://www.cros-mayotte.fr/content/uploads/2019/09/Annuaire-sportif-2019-2020-version-sans-pub-ok-1.pdf>

- Jeux électroniques car sur place ils sont rares et très chers ;
- Vous pouvez également faire du kayak/canoë en mer ;
- Si vous êtes fana randonnée alors pensez au sac à dos « porte bébé » ;
- Si vous êtes sûr d'avoir une villa et si vous souhaitez avoir une piscine (ou un jacuzzi) alors amenez-la car ici elles sont chères ;
- Quelques cadres ont investi dans l'achat d'un bateau pour des sorties « lagon ». Néanmoins, sur l'île, l'entretien et les réparations du matériel nautique restent aléatoires et onéreux. Le permis côtier est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2008 ; * Assurance moteur ?
- La chasse sous-marine est autorisée uniquement hors lagon ;
- Il y a un club de tir sur Petite Terre** ;
- Parasol pour la plage et tapis de sol.



LA VIE A MAYOTTE

Allocations chômage des conjoints

Attention, à Mayotte les droits sont différents de la Métropole !

Conjoint quittant son emploi en Métropole pour suivre le militaire et qui devient à Mayotte demandeur d'emploi.

La démission pour suivi du conjoint (DVSC) est un motif de rupture du contrat de travail réputé légitime. Mayotte ayant un régime d'assurance chômage spécifique, le traitement du dossier est donc différent du régime général.

2 cas sont possibles après la démission:

- **Existence d'un reliquat de droits non échu à Pole Emploi**

En Métropole (avant le départ):

Inscription à Pole emploi
dépôt de la demande d'allocation (préciser la destination Mayotte car traitement spécifique)
Pole Emploi prononce une reprise des anciens droits

A Mayotte (à l'arrivée):

contacter le 3949 pour transférer le dossier
contacter l'agence où le dossier a été transféré pour demander la reprise des droits

- **Absence de reliquat de droits à Pole Emploi**

L'inscription en métropole n'est pas utile car le fait générateur de droit est la date d'inscription à Mayotte.

contacter le 3949 pour l'inscription ou transfert si inscrit dans un autre département
déposer la demande d'allocation complète
Pole Emploi met en œuvre la procédure DVSC pour indemniser le demandeur d'emploi

Transfert du dossier du demandeur d'emploi.

Transfert du dossier du demandeur d'emploi d'un autre département à Mayotte

Démarches à faire à votre arrivée à Mayotte

DE inscrit et indemnisé dans un autre département:

Contacter le 3949 pour demander le transfert du dossier
Contacter l'agence où le dossier a été transféré pour demander la reprise des droits (allocations).

DE non inscrit

Retirer et compléter un dossier d'inscription dans votre commune
Contacter le 3949 pour demander un RDV d'inscription (si jamais inscrit ou dernière inscription à plus de 6 mois)
Si cessation d'inscription à moins de 6 mois, réinscription directe par le 3949

Transfert du dossier du demandeur d'emploi de Mayotte à un autre département

DE inscrit et indemnisé à Mayotte:

A votre arrivée, contacter le 3949 pour le transfert du dossier du demandeur d'emploi: la reprise des droits sera faite.

DE non inscrit à Mayotte

Si période d'activité à Mayotte (hors démission suivi de conjoint) , appeler le 3949 pour s'inscrire et déposer une demande d'allocation.

Si aucune activité professionnelle à Mayotte, s'inscrire à l'arrivée à son pole emploi de destination